

millions, il y a trois ans, puis sont tombés à 17 millions. Vous vous souvenez qu'à la dernière session, la Loi sur la radiodiffusion a été abrogée et la somme reste maintenant entre les mains du Receveur général. Les frais de la Société Radio-Canada sont acquittés autrement.

Un grand nombre de taxes de moindre importance ne rapportent pas grand-chose, mais produisent tout de même quelques millions. Parmi les taxes les plus uniformes, celle qui intéressera peut-être M. Winch, étant donné sa remarque de tout à l'heure, s'applique aux allumettes et aux briquets et l'on peut compter qu'elle rapportera invariablement près de \$900,000 par an. Les fumeurs paient ce montant chaque année.

M. WINCH: Les fumeurs de pipe.

M. SELLAR: Je le répète, les autres taxes sont peu élevées et relativement insignifiantes dans un budget de plus de 5 milliards.

Le PRÉSIDENT: Quelle était la formule recommandée par la commission Fowler sur les tarifs et les sommes destinées à la radiodiffusion?

M. SELLAR: J'en ai lu quelque chose hier soir, pensant que vous alliez peut-être me poser quelque question à ce sujet. Cependant, j'ai oublié de mettre le document dans ma serviette. Il faudra que je me le procure.

M. DRYSDALE: Lorsque vous mentionnez la somme que rapportent les cigarettes et le tabac, je me demande si, étant donné la peur du cancer qui se répand au sujet du tabac, vous avez remarqué une diminution dans les recettes qui résultent de la vente du tabac et des produits de même catégorie.

M. SELLAR: Le changement est insignifiant.

M. DRYSDALE: Il n'y a pas eu de rapport entre le cancer et une diminution des recettes?

M. SELLAR: Non. De fait, les recettes provenant du tabac, des cigares et des cigarettes ont augmenté.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, ces divers sujets ne sont-ils pas exposés en détail dans les paragraphes subséquents?

M. SELLAR: Oui, monsieur.

M. DRYSDALE: Je remarque que la taxe d'accise entre 1956, 1957 et 1958 a diminué d'environ 31 millions. Pouvez-vous dire quelle est la réduction principale?

M. SELLAR: Comme je le dis au paragraphe 8, la taxe sur les ventes a diminué de 14 millions; l'abrogation de la taxe sur les bonbons, la gomme à mâcher et les eaux gazeuses a aussi résulté en une baisse de 17 millions; la réduction des recettes provenant des automobiles se chiffre à 7 millions et l'abrogation de la taxe sur certaines primes d'assurance a produit une baisse de près de 16 millions.

9. Toute comparaison des recettes du poste "Produit de placements" doit tenir compte de ce qu'en 1956-1957 a) le Fonds du revenu consolidé a bénéficié d'une recette extraordinaire lorsque la Banque du Canada lui a remis \$42,593,000, montant des réserves latentes qu'il ne lui était plus nécessaire de conserver en conséquence de son adoption du coût amorti comme base d'évaluation de son portefeuille de valeurs d'État, et b) la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada a payé un dividende de plus de 26 millions de dollars, représentant son bénéfice d'exploitation de 1956, tandis que l'année suivante elle avait eu un déficit. Voici un résumé des sources du Produit de placements à \$100,000 près: